

On s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, n° 349, où les lettres et les envois doivent être adressés francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)
Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 520

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 61.

DIMANCHE.

11 MARS 1832

INTERIEUR.

BRUXELLES, 9 mars.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 8 mars. — (Présidence de M. de Gerlache.)

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur l'ensemble du budget de 1832.

M. Lardinois déclare qu'il veut s'abstenir de suivre l'exemple des précédents orateurs qui ont critiqué la marche du gouvernement. L'essentiel serait d'indiquer le remède capable de guérir le mal. Il demande promptement le nouveau système d'impôts qu'on nous promet, et l'introduction d'une économie sévère dans toutes les branches administratives.

M. Osy prononce un discours dans lequel il recommande les intérêts matériels, et spécialement le commerce maritime, à l'attention du gouvernement.

M. Rogier. Le budget aura mon vote approbatif, parce que, dans les circonstances actuelles, il convient que tous les pouvoirs de l'état prêtent leur appui au gouvernement. On lui reproche entr'autres de favoriser l'esprit de caste. Quant à moi, je cherche en vain l'envahissement du catholicisme que l'on croit voir partout, auquel on attribue même la révolution.

Un membre a fortement insisté sur la nécessité d'épurer les parquets; sous ce rapport, le gouvernement fera bien de ne pas suivre les errements de ses précédents. M. Jaminé a dit que le gouvernement provisoire avait fait une grande faute en acceptant l'armistice. Si c'est là réellement une faute, il faut la chercher dans la suspension d'armes qui a précédé l'armistice. Or, cet acte a reçu pleinement l'approbation du pays. On se rappelle la satisfaction que manifesta le congrès, lorsque M. de Potter en personne vint lui annoncer que le gouvernement avait ouvert des relations avec les puissances. Jamais gouvernement n'a été plus soutenu. Le peuple souffre, dit-on, d'une fiscalité plus révoltante que celle du gouvernement hollandais. A-t-on oublié que le gouvernement provisoire a débuté en abolissant la mouture, l'abattage, et l'impôt immoral des loteries? Qu'on demande aux contribuables de tous les genres, s'ils ont à se plaindre des agens du fisc. Si l'on a quelques reproches à adresser à ses agens, c'est d'agir avec trop de mollesse.

On se plaint aussi des gros appointemens. C'est parce que j'aime le peuple, que je veux qu'on les conserve, afin que les places ne deviennent pas exclusivement le partage de l'aristocratie. Un administrateur à bon marché ressemble d'ailleurs à un homme d'affaires, à un avocat, à un marchand à bon marché, qui ruinent tous ceux qui s'y laissent prendre.

M. de Foere. Je pense que, dans un gouvernement constitutionnel, le seul système admissible doit consister à consulter la majorité, et à la suivre d'une manière franche et imperturbable. Les motifs pour lesquels d'autres membres se déclarent contre le budget, me le feront adopter.

M. Gendebien déclare qu'il lui paraît impossible de voir un ministre dans une réunion d'hommes étonnés de se trouver ensemble, parmi lesquels il y a divergence continuelle d'opinions; qui, pris individuellement, sont sans énergie et sans résolution. Il se voit donc obligé de leur refuser des subsides. Il entre ensuite dans de longs détails sur la conduite du gouvernement provisoire lors des premiers actes diplomatiques. Il termine ainsi:

Les Mérode et les Gendebien, pourquoi se sont-ils mis à la tête des affaires, a dit M. Jaminé? Nous avons fait ce que d'autres n'auraient pas eu le courage de faire. Nous avons été placés au gouvernement provisoire par les circonstances, et nous avons cru, par notre énergie, retirer le pays des périls où l'avaient jeté des imprudens.

M. Nothomb s'attache à justifier l'acceptation de l'armistice. Ce fut, dit-il, le 7 novembre que les deux premiers secrétaires de la conférence arrivèrent à Bruxelles. Les barricades n'avaient pas encore disparu. Ils étaient porteurs de cet acte qui en devait engendrer tant d'autres, l'armistice. On y annonçait qu'on délibérait à Londres pour mettre fin aux troubles. Nos troupes devaient se retirer derrière la ligne qui servait de frontière en 1814; on en revenait ainsi tacitement aux limites de 1790. Les puissances y annonçaient qu'elles allaient intervenir dans nos différends. Le gouvernement provisoire comprit la position de la Belgique et de l'Europe. Il consulta le ministre français, qui pourtant n'était point doctrinaire, mais de l'extrême gauche. Il lui fut répondu que refuser la proposition qui était faite, c'était placer la France dans l'alternative ou de nous abandonner, ou de se jeter dans une lutte générale. Tel était le langage du ministre Lafitte, qui d'ailleurs refusait de s'expliquer sur le Luxembourg.

M. Dumortier s'attache à réfuter les argumens présentés par le ministre des finances contre le rapport de la section centrale. Il attaque

surtout l'élévation des traitemens des employés des finances. Il établit par de nombreuses citations qu'ils ont tous été augmentés depuis l'année dernière. M. Dumortier a prononcé cette phrase:

« Si l'état actuel des choses se prolonge, je vous prédis qu'indépendamment du produit du 2^e emprunt que le gouvernement est autorisé à négocier, il faudra encore créer une nouvelle dette de 30 millions de fl. pour couvrir les dépenses de l'exercice 1832. »

M. Ch. de Brouckere, ministre de la guerre, se déclare solidaire de ses collègues. Après avoir pris à partie le rapporteur de la section centrale, il répète, comme son collègue des finances, que l'opposition rend un mauvais service au peuple, en parlant sans cesse de la détresse du peuple, des sueurs du peuple, et en faisant espérer des allègemens dans les impôts.

Examinant ensuite la position du commerce et de l'industrie, il pense qu'on exagère sa position fâcheuse, qui d'ailleurs, suivant lui, tient plus à l'état général de l'Europe qu'aux fautes de l'administration.

Il défend le ministère des finances contre les attaques dont il a été particulièrement l'objet. Il reconnaît toute la difficulté de refaire complètement un système financier; et, répondant à ceux qui ont blâmé la fiscalité, il dit qu'il ne peut concevoir l'existence d'un ministère des finances sans fiscalité.

Il termine en justifiant les mesures prises par lui pour la mise en état de siège d'Anvers et de Gand, et l'expulsion de M. Dixon, de cette dernière ville.

La séance est levée à quatre heures, et renvoyée à demain à midi.

Le sénat a adopté avant-hier la proposition de M. de Robiano qui oblige les membres à justifier de leur cens d'éligibilité, par des pièces certaines.

— Hier vers cinq heures et demie du soir, pendant que le roi quittait sa voiture, près de la porte de Louvain, pour monter un cheval de main, un homme, en habit et pantalon noirs, et muni d'un parapluie, s'approcha de la voiture, et semblait faire le geste de gratter les armoiries; les domestiques du roi l'ayant voulu éloigner, cet homme mit son parapluie en joue, dirigé sur S. M., qui se portait vers le boulevard extérieur et ne paraissait guère se douter de ce qui se passait derrière elle. Cet homme fut aussitôt saisi et conduit au corps-de-garde voisin. On ne trouva sur lui aucune espèce d'arme; son parapluie ne différait en rien d'un autre. Il s'est dit natif d'un village entre Anvers et Malines, et exerçant l'état de boulanger à Bruxelles. On l'a fait ensuite monter dans une voiture, et il a été conduit à la prison de ville. Il paraît que cet homme n'avait aucune intention hostile, et l'*Émancipation* annonce qu'il est atteint d'aliénation mentale.

— Deux sous-officiers hollandais sont arrivés hier à Bruxelles; ils ont été sur-le-champ conduits à l'état-major général, où on les a interrogés.

— Le ministre de la guerre n'a pas été à Gand le 6, ainsi que l'avaient annoncé les journaux de ladite ville.

— Des trois bataillons de la garde civique de Bruxelles en garnison à Ostende, on va en former deux, qui seront commandés par le lieutenant-colonel Guilick, qui sort du 5^e de ligne. Le colonel Lelouchier vient de recevoir sa démission honorable, et le major Brunin, du 2^e bataillon, passe dans la ligne avec conservation de son grade.

— M. Baud, professeur à la faculté de médecine de Louvain, vient d'être autorisé, par M. le ministre de l'intérieur, à se rendre à Londres pour y observer le choléra-morbus.

— Le service funèbre de M. le baron Beytz aura lieu lundi prochain, à l'église des SS. Michel et Gudule.

— L'affaire du sieur Stéven contre MM. Niellon, Baetens, etc., sera appelée le 3 avril prochain, devant le tribunal correctionnel de Gand.

NAMUR, 10 mars.

LA PRISE D'ANCONE.

La prise d'Ancône est un événement qui paraît encore inexplicable. Quels sont les motifs et le but de cette expédition presque extravagante si on la considère dans ses moyens d'exécution? Périer est-il d'accord avec Metternich ou avec le pape? L'est-il avec tous les deux? Ne l'est-il avec personne? Pour emporter son budget des affaires étrangères, le banquier qui exploite aujourd'hui la France, ne manquera pas d'assurer à ses compères que l'Angleterre s'est unie avec la France dans le but de favoriser la liberté en Italie et de s'opposer à l'occupation dont la menace trop sérieusement l'Autriche. Les compères applaudiront, la France paiera: voilà le principal but atteint.

Si Périer n'était pas d'accord avec Metternich, croit-on que quinze cents fantassins fussent maintenant dans Ancône? Croit-on le maréchal Soult assez dépourvu de sens pour envoyer deux bataillons dans l'Adriatique avec des intentions hostiles contre une armée de 40,000 hommes? Ceux qui ne doutent plus que Talleyrand a abaissé la France de juillet

jusqu'à Metternich, ou plutôt jusqu'à lui, voient aisément que l'occupation de l'Italie par les Autrichiens est consentie à Paris, comme l'on y a consenti le massacre des Polonais, comme on y consentira une quasi-restauration en Belgique. Le drapeau tricolore n'aura en effet servi qu'à enflammer et corrompre de plus en plus la population des états de l'Eglise; ce qui augmentera le prétexte de l'occupation des légations par l'Autriche : occupation qui pourrait bien durer plus qu'on ne pense. A coup sûr, ce ne sont pas des hommes de la taille des Louis-Philippe, des Périer, des Thiers et des Guizot qui s'y opposeront jamais.

Le pape, comme il en a le droit, repousse l'intervention française dans ses affaires; il en connaît toute la portée. Cependant, parce qu'il est faible, il a été insulté par le gouvernement de Louis-Philippe, si petit devant la sainte-alliance, si lâche devant les forts qui l'insultent ou le justifient. En pleine paix, l'on a vu des Français faire une irruption en Italie, sans déclaration préalable de guerre, comme l'auraient fait des sauvages qui sont hors du droit des gens. O France de juillet! tu es capable de tout, excepté de fermeté et de constance. N. y a déjà une longue année que des pigmées te conspuent la figure. Tu le souffres!

(Article communiqué.)

ECONOMIE POLITIQUE.

1^{er} ARTICLE.

Peu de sciences ont été aussi grossièrement faussées au profit du despotisme que l'économie politique. Aussi ne faut-il pas s'étonner des cris de fureur que pousse la classe des privilégiés aussitôt qu'une voix indépendante et courageuse vient renverser l'échafaudage du sophisme et flétrir l'exploitation du plus grand nombre par le plus petit. Grâce aux éloquentes publications des Cobbett, des O'Connell et des Cormenin, il n'est plus de publiciste, nous ne parlons pas des écrivains salariés, qui ose soutenir que l'avantage est plus grand pour le pauvre de jeter la plus forte part de son nécessaire dans un gouffre qui lui en rend à peine quelques bribes, que de l'employer à l'amélioration de sa propre existence; il n'est plus d'industriel qui ne comprenne que les manufactures n'en iront que mieux, pour produire, par exemple, mille cotillons de paysannes de plus pour une robe de reine de moins. La liberté du commerce est généralement admise par tous les négocians éclairés, nous faisons nécessairement abstraction des intérêts identifiés avec telle prohibition spéciale, et il n'est pas moins unanimement reconnu que le système prohibitif, perpétué par les gouvernemens qui, toujours et partout, tendent à se faire passer pour indispensables, n'est pas moins désastreux d'état à état, nonobstant toutes différences de terroir et de commerce, qu'il ne l'était autrefois de provinces à provinces offrant entr'elles des différences aussi tranchées. Si les plus riches et les plus pauvres départemens de la France ont les uns et les autres gagné dans la même proportion à la suppression des entraves qui gênaient leurs rapports réciproques, la même raison milite pour l'établissement de la liberté illimitée de commerce dans l'Europe et le monde entier.

Mais, nous dira-t-on, quel gouvernement donnera l'exemple? Lequel? Le plus sage, le plus populaire, s'il en est de populaires; celui qui n'a pas besoin, pour se soutenir, d'entretenir, sous le nom de douaniers, des bandes de mouchards et, au besoin, de gendarmes; celui qui, s'appuyant sur l'intérêt général, n'a pas besoin d'opposer les citoyens les uns aux autres, de se faire des créatures aux dépens de la bourse publique, de diviser les populations en partie vexante et en partie vexée, qui ne craint point l'association universelle, but final, quoi qu'on dise, de la société, et dont la réalisation, amortissant les vieilles haines de peuple à peuple rendront impossibles ces guerres désastreuses que fomentent la scélératesse des ministres au profit de l'ambition des rois.

Ici, nous prévoyons une objection, grave en apparence, mais réellement nulle. Si les avances de cet état modèle ne sont pas accueillies par ses voisins, et si ceux-ci maintiennent à son égard le système prohibitif, ne sera-t-il pas dupe d'affranchir leurs produits de toute espèce de droits? Et si la certitude de la réciprocité est la condition nécessaire, pour chaque gouvernement, d'une initiative aussi délicate, n'est-il pas à craindre que, faute d'un accord préalable, qui toujours rencontrera quelques obstacles, la liberté illimitée du commerce ne reste *in sæculum sæculi* une impraticable chimère?

Nous répondrons hardiment : la nation qui aura le bon esprit de proclamer la libre entrée dans ses limites de toutes les productions du dehors, alors même que tous ses voisins s'accorderaient à frapper ses exportations de droits élevés, ou même à les prohiber entièrement, cette nation, disons-nous, fera de si bonnes affaires qu'en fort peu de temps elle obligera tous ses voisins ou correspondans à suivre son exemple, s'ils ne veulent sacrifier sans remède leur prospérité commerciale à la sienne propre.

Voilà qui est extraordinaire, nous dira-t-on; qui jamais se serait douté d'une chose pareille! C'est de la sorcellerie! Vos preuves! vos preuves!

Pas cette fois, messieurs, ne vous en déplaie. Ingéniez-vous quelque peu à les découvrir par vous-mêmes. Nous vous en laisserons quelque temps le plaisir. Pour le moment, il nous suffira de vous avouer que nous avons été dupes comme vous de quelques-unes de ces idées que tout le monde accepte sans trop savoir pourquoi, et qui au bout d'un certain temps paraissent prescrites par la possession incontestée; mais à la lecture de quelques brochures publiées à Paris par le Dr Bowring, chargé d'ouvrir entre la France et l'Angleterre des relations commerciales sur la base de la liberté, les bras nous sont tombés de n'avoir jamais saisi par nous-mêmes des choses aussi simples. Les *singes économistes*, piquante réfutation des erreurs en vogue dans

la matière qui nous occupe, ont été pour nous l'*œuf de Colomb*. Nous donnerons une analyse succincte, mais complète de cette ingénieuse allusion; mais ce ne sera que dans un troisième article, nous proposant de consacrer le second au cours politique que commencera le 8 de ce mois, à Paris, l'un des principaux rédacteurs de l'*Avenir*, M. De-coux.

Il paraît certain qu'une tentative d'assassinat a été commise sur la personne de M. Navet, curé à Taminé (4 lieues de Namur). Un coup de pistolet a été tiré: il a reçu force coups de bâton. La justice et les gendarmes se sont transportés sur les lieux. Deux individus sont arrêtés et écroués.

— La régence de notre ville vient de diminuer considérablement les droits de l'octroi; la fraude disparaîtra et la ville y gagnera. Les droits sur les tabacs avaient été dès l'année dernière diminués de moitié; les tabacs ont plus rapporté cette année que les années précédentes; nous ne doutons point qu'il n'en arrive de même pour les vins, qui ne paieront plus que 24 francs par pièce, au lieu de 40 et plus. En fait d'impôts 2 plus 2 égale 4 n'est pas un axiome.

— Nous serions curieux de voir une bonne réfutation des discours de MM. de Robaulx et Jaminé.

— Tout paraît si tranquille en Belgique, que bien des gens redoutent un orage. M. de Meulenaere espère! Le *Courier de la Meuse* nous conseille de vivre du baume de l'espérance! Passe pour de nouvelles modifications, dit-il, mais point de guerre. La guerre est en effet un mauvais système, nos grands hommes sont pour le système de paix.

— La *Gazette de France* contient un aveu qui nous paraît assez remarquable. Elle reconnaît enfin qu'on peut adorer Dieu sans adorer Henri V: « Une prévention éloigne encore les libéraux des royalistes; les premiers se figurent que les seconds sont adonnés à une superstition absurde; et pourtant ce n'est pas la vérité. Il y a des impies dans un parti comme dans l'autre; il y a également des hommes religieux de l'un et de l'autre côté. »

— Le chef de l'église saint-simonienne de Marseille a dit à la famille rassemblée: « L'Orient et l'Occident vont célébrer leur noces; la Méditerranée sera le lit nuptial, et Marseille l'autel. Mes fils, mes filles! notre père suprême Enfantin nous donne l'antique cité des Phocéens; gloire à lui!

— La *Tribune* allemande s'élève avec la plus vive indignation contre le parti qui voudrait en France, libéraliser l'Europe par la conquête, au lieu de l'exemple. Elle appelle cela faire de l'aristocratie entre nations, et déclare qu'elle rallierait au besoin les peuples de l'Allemagne autour de leurs anciens tyrans, quitte à les affronter derechef en temps et lieu, si jamais les armées françaises voulaient essayer encore du propagandisme à main armée.

— La même feuille attaque avec véhémence l'aristocratie polonaise et lui attribue exclusivement les désastres de la plus grande nation du monde. Non-seulement, dit-elle, la classe privilégiée n'a pas porté d'intérêt à la cause nationale (et plût à Dieu que ces égoïstes fussent restés inactifs, la patrie eût été sauvée!); mais ils ont encore fait cause commune avec l'ennemi contre la *canaille* (terme consacré pour désigner les étudiants et les prolétaires, qui ont incendié le palais du grand-duc Constantin); dès cette heure, Chlopicki envoya des émissaires à Saint-Petersbourg, pour insinuer à Nicolas les moyens les plus propres à faire sombrer la révolution; peu après, Skrzynecki ouvrit avec le prince de Metternich une correspondance, dans laquelle le grand promoteur de l'absolutisme européen insistait sur la nécessité d'une conciliation entre l'autocrate et les *gens comme il faut* de son royaume de Pologne, pour mettre à l'ordre de misérables *clubistes*. Il conste aussi que le parti aristocratique a favorisé la retraite de l'armée russe et du vice-roi après le mouvement de Varsovie, et que ses intrigues ont fait diriger contre 40,000 Russes, les 4,000 soldats de Dwernicki, parmi lesquels se trouvaient la plupart des enseignes et autres fauteurs principaux de la révolution polonaise.

— Les membres de l'association patriotique d'Allemagne ne signent pas seulement pour subvenir aux frais qu'occasionneraient à la presse les poursuites des gouvernemens, mais nombre d'hommes de lettres et d'avocats s'obligent encore à soutenir par leurs articles la rédaction des feuilles libérales, ou même à remplacer les rédacteurs qui viendraient à encourir la prison. La *Tribune* allemande et le *Messenger de l'Ouest* sont assurés ainsi à tout événement. On a publié à Deux-Ponts une proclamation très-chaleureuse du docteur Scharff en ce sens.

— Les légitimistes font à qui mieux mieux leur carnaval en France. Un bal a été donné dans une ville du midi en l'honneur de Henri V. Nous empruntons à la feuille du département le récit de l'épisode suivant, qui dénote bien toute la niaiserie de la faction rétrograde.

« Les dames étaient vêtues de robes blanches à rubans verts; les hommes, de gilets blancs et habits verts. M^{lle} de... entre portant une énorme touffe de lys au sein. Toute l'assemblée en extase se jette à genoux. Ce premier transport passé, commencent les quadrilles. On peut juger que l'ingénieuse conspiratrice ne manque pas de cavaliers. Après la danse, chacun et chacune des conviés se pressent autour d'elle en sollicitant un fleur qui est baisée avec adoration. Un des élégans de l'endroit, en recevant à son tour le saint emblème, dit à la distributrice: « Mademoiselle, vous dansez avec *délices* (des lys); mais vous n'avez pas la prudence d'*Ulysse* (du lys). » Ce double calembourg a fait fortune au faubourg St-Germain. »

— Nous tenons de bonne source qu'une partie de la garde communale en Hollande a refusé de servir plus long-temps et a abandonné

ses armes dans diverses localités, en disant qu'elle ne voulait plus se mesurer avec les Belges.

(Phare.)

— Le 6 de ce mois dans la soirée, sept hommes faisant partie de la légion étrangère, de garde à une des portes de Bruges, ont déserté. Il se trouvait parmi eux un Hollandais; les 6 autres étaient Allemands.

(Standaert van Vlaenderen.)

— On écrit de Bologne, 21 février :

« Parmi les phénomènes observés lors du tremblement de terre de Foligno et des pays environnans, il en est un qui mérite d'être remarqué. Un paysan de la campagne de Cannara, peu avant l'événement, étant allé pour tirer de l'eau d'un puits très-profond, trouva l'eau montée jusqu'à la margelle, et les terres cultivées d'alentour sillonnées par des ruisseaux d'eau trouble. Il s'enfuit épouvanté, et, peu de momens après, sentit une forte secousse de tremblement de terre.

« Étant retourné pour voir le puits, il le trouva entièrement desséché, aussi bien que les campagnes; mais il y avait partout de nombreuses crevasses. Un tel effet des eaux souterraines, lors d'un tremblement de terre, n'est pas nouveau. En 1755, lors du tremblement de terre de Lisbonne, on vit une grande agitation des eaux des lacs, des puits et des fleuves, qui se fit sentir jusqu'en Suisse, ainsi qu'il résulte des relations alors imprimées sur ce sujet. Plusieurs fois dans les tremblemens de terre, notamment lors des fortes éruptions du Vésuve, la commotion s'est manifestée dans le lac d'Albano. On a observé généralement que les vallées et les basses campagnes ont plus souffert que les collines et les montagnes.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 7 mars.

ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.

7 MARS.

1794 (17 ventôse an II). — République française. — (Convention nationale). — Prise de la ville de Gertruidenberg par le général d'Arson. — Déclaration de guerre au roi d'Espagne.

1799 (an VII). — (Directoire). — Coire, capitale du pays des Grisons, Reichenau et Deux-Ponts, sur le Rhin, sont enlevés par l'armée d'Helvétie, ayant à sa tête le général Masséna; 500 hommes sont faits prisonniers, parmi lesquels se trouvent le général Auffenberg, commandant en chef les Autrichiens, et plusieurs officiers-supérieurs; 24 pièces de canon et 6 drapeaux tombent de plus au pouvoir des Français.

1814. — Empire français. — Bataille de Craonne (3 lieues sud-est de Laon), livrée au Prussien Blucher par l'empereur Napoléon, ayant avec lui les maréchaux Ney, Victor et Mortier; les généraux Belliard, Grouchy et Curial. Les Français sont au nombre de 30 mille; la force combinée de l'armée alliée est de 100 mille hommes. Dans cette action, longue et opiniâtre, les Français ont toujours attaqué; ils perdent environ 8 mille hommes; la perte des Russes est beaucoup plus considérable. Le maréchal Victor et le général Grouchy sont grièvement blessés.

1815. — Entrée de l'empereur Napoléon à Grenoble. Napoléon voulut entrer le soir même dans Grenoble, malgré la fatigue et les émotions qu'il avait éprouvées la veille. A moitié chemin de Vizille à Grenoble, un adjudant-major du 7^e régiment de ligne vint annoncer que son colonel, Labédoyère, s'était détaché de la division dont il faisait partie, et venait, avec sa troupe, au pas accéléré, à la rencontre de celui qu'il reconnaissait de nouveau pour son souverain. Peu de temps après, le 7^e régiment vint enfin doubler la force de la colonne impériale. A neuf heures du soir, celle-ci entra dans un des faubourgs de Grenoble. Les troupes qui paraissent tenir encore pour le roi, étaient renfermées dans cette ville, dont on avait fermé les portes. Les remparts étaient couverts par le 3^e régiment de sapeurs; le 4^e d'artillerie, ce même corps dans lequel, 25 ans auparavant, Napoléon avait été nommé capitaine; par les deux autres bataillons du 5^e, le 11^e de ligne et le 4^e de Hussards. La garde nationale et la population entière de Grenoble étaient placées derrière ces corps. Bientôt des cris de: *Vive l'empereur!* partent du faubourg; les remparts et la ville entière retentissent des mêmes exclamations. En un moment, les portes sont enfoncées; avant dix heures, Napoléon entre dans Grenoble, au milieu des troupes et d'une population animées des meilleurs sentimens pour sa personne.

IRLANDE. — Dublin, 1^{er} mars 1832.

(Correspondance particulière du COURRIER DE LA Sambre.)

Les prochaines assises de Kilkenny préoccupent singulièrement nos autorités, surtout de l'ordre militaire. La plupart des causes pendantes sont en recouvrement des dimes, et il est constaté que plus des deux tiers du jury se composent de grands fermiers, qui non-seulement ont refusé le paiement de ces taxes iniques, mais encore figurent parmi les membres les plus actifs de l'association organisée pour étendre à tout le pays le refus de paiement.

— Notre moniteur orangiste, le *Dublin Evening-Mail*, disait dernièrement qu'il en était de l'occupation de l'Irlande par les troupes anglaises comme de l'occupation de l'Espagne par les armées de Napoléon; que chaque village n'attendait pour se soulever que le départ du bataillon ou de la compagnie qui en formait la garnison. La même feuille annonce que les choses en sont chez nous bien plus loin. En

effet, d'après les nouvelles arrivées hier, l'agitation serait devenue effrayante dans le comté de Kilkenny, qui cependant est, de tous, le mieux garni de troupes. Des placards ont été affichés sur plusieurs maisons du chef-lieu, par lesquels sont menacés d'incendie les fournisseurs qui oseraient se charger de l'approvisionnement pour les militaires. Ces menées ne laissent pas d'alarmer les esprits.

— Vingt-six agitateurs viennent d'être arrêtés dans le Kilkenny. Leurs papiers ont été saisis, et paraissent avoir donné lieu à d'importantes découvertes. Les magistrats demandent à cor et à cri du renfort. Des détachemens d'infanterie, de cavalerie, et même d'artillerie, ne cessent de filer de Dublin sur les points menacés.

— Une rencontre a eu lieu près de Baltimore, dans le comté de Westmeath, entre deux cents *hurleurs* et un corps de police. Les insurgés ont fait leur retraite sur les défilés, après avoir perdu un des leurs; mais ils n'ont pas été poursuivis.

— Les journaux annoncent plus de quarante réunions comitales pour le refus des dimes.

— Plusieurs pétitions protestantes, chargées chacune de cinquante à soixante mille signatures, ont été adressées au roi. Les lords Wellington, Roelen et Lorton sont les introducteurs habituels de ces pièces à effet, que l'on transporte d'ordinaire à dos d'homme au lever de S. M., qui affecte quelque sécheresse en recevant les doléances de l'Église établie par la loi; ce qui n'empêche pas les nobles patrons des vieux abus d'être très-gracieusement reçus, après la cérémonie, à l'audience particulière de Guillaume IV.

— Nous apprenons que la reine, ne se croyant pas obligée à la même dissimulation que son royal époux, accueille chaque fois avec la faveur la plus visible les députations d'Angleterre ou d'Irlande qui viennent gémir près d'elle sur le sort de l'Église et de l'état menacés de disette et, par une conséquence nécessaire, de mort.

— Outrés de l'infraction faite aux droits de l'hospitalité dans la personne du comte Cschapski, les principaux membres de l'union politique se sont rendus, avec le noble Polonais, au bureau de police, pour protester, tout en acquittant l'amende de 50 liv. st., qui avait été fournie par souscription, contre la peine arbitraire infligée au brave étranger. Les magistrats ont répondu que l'amende ne serait pas exigée, et tout a été dit. Plusieurs habitans notables se sont alors portés caution pour le comte Cschapski. Cette démonstration avait attiré beaucoup de monde dans les rues; la garnison était sous les armes, et les canonniers du château mêches allumées, de garde auprès de leurs pièces chargées à mitraille. Cet appareil de guerre a produit une pénible sensation parmi le peuple.

— Les soixante-quatre trappistes anglais et irlandais réfugiés de France se sont établis au comté de Clare, dans la terre de Dear-park, appartenant à M. Dillon-Bellew. L'arrivée de ces pieux cénobites a donné lieu aux invectives de nos pamphlétaires protestans. Ils disent que ces moines ignorans ne savent en agriculture que tout juste ce qu'il faut pour creuser leur fosse, dans laquelle ils jetteront leur bienfaiteur vivant pour engraisser le terrain si le sol ne leur paraît pas assez productif.

— Lord Wellington prophétise que si le bill de réforme passe, il n'y aura plus ni royauté, ni pairie debout avant deux ans. S. G. peut avoir raison, mais nous prendrons la liberté grande de lui faire observer que si le torysme s'obstine, le dernier soleil du mois qui commence pourrait fort bien ne plus éclairer que les ruines de toutes les anciennes institutions.

— Plusieurs dignitaires de l'Église établie par la loi en Irlande, ont eu la bonne foi de reconnaître devant le comité parlementaire des dimes à Londres, que la perception ultérieure de ces taxes odieuses serait à tout jamais incompatible avec le maintien de la paix publique dans leur pays.

— Interrogé par le comité parlementaire des dimes à Londres, sur son opinion relativement à cette charge, si onéreuse pour les campagnes, notre illustre prélat catholique et compatriote, le docteur Dongle, a répondu avec une fermeté tout apostolique « que les dimes, n'étant originellement qu'une redevance volontaire que s'imposaient les fidèles pour l'entretien de leurs pasteurs, n'avaient pu perdre ce caractère en passant du clergé catholique au clergé protestant; que, dans la supposition même que ce fût aux croyans d'un culte, à rétribuer les chefs d'un autre culte, encore ceux-ci seraient-ils tenus d'appliquer partie des dimes, d'après l'usage primitif, au soulagement des pauvres; que quant à lui il se laisserait plutôt exproprier que de payer un *farthing*, de cet impôt illégal, et qu'il ne cesserait, au péril même de sa vie, d'exhorter ses ouailles à suivre son exemple. » Cette généreuse déclaration recueillie par le *Dublin-Evening-Poste* a produit la plus vive sensation dans les différens diocèses.

— Le gouvernement cherche à accréditer un système d'éducation nationale d'après lequel la jeunesse serait instruite dans de petits traités que rédigerait de concert des commissions mi-parties de prêtres catholiques et de ministres protestans, afin qu'aucun passage ne fût de nature à froisser aucune persuasion. Nous regrettons de dire que jusqu'ici le clergé protestant a été seul à réclamer contre une mesure qui tendrait à généraliser l'indifférence absolue en fait de religion.

COMMERCE.

MARCHÉS DE BRUXELLES. — Du 9 mars.

Halle aux céréales. — Les grains au marché sont par continuation calmes; voici le cours: froment, de fl. 10 16 à 12 10 s.; seigle, de 6 16 à 7 16; avoine, de 3 12 à 4 8.

Les grains sont également très-calmes; voici la cote: from. roux du pays, de fl. 11 à 11 10, de roux étranger, de 10 à 11; de blanc vieux, de 10 10 à 10 12; seigle du pays, de 7 à 7 4; de séché manque; orge des poldres, de 8 à 8 6, de wallonne, de 7 4 à 7 10; avoine sur 50 kil., de 4 4 à 4 6; elle est demandée à ce prix, mais on trouve peu de vendeurs.

Huiles. — Les huiles de colza sont stationnaires; étaient cotées ce matin : disp. de 46 1/4; mars, 45 3/4; avril, 45; mai, 44 3/4; sept. 42 1/2; huile de lin, 49.
Tourteaux. — Voici le cours : colza, de fl. 83 à 86; lin, de 128 à 135.
Pommes-de-terre. — Bleues, fl. 3 2 s.; rouges, fl. 2 g.
Halle au beurre. — Anderlecht, 42 cents, qualité ordinaire, 36 c.; Campine, 40 cts; le demi-kilogramme; œufs 36 c. le quarteron.
Bois à brûler. — 64 à 66 sous.
Halle aux suifs. — Le suif a été vendu 37 c. Chandelles, 49 c.

PRIX DES HUILES. — Lille, 6 mars.			
	Graines.	Huiles.	Tourteaux.
Colza.	18 " 21 "	71 " 71 50	10 50 11 "
OËillette.	28 " " "	104 50 " "	10 " 10 50
Id. bon goût.	" " " "	110 " 109 "	" " " "
Lin.	18 " 20 50	88 50 " "	17 " 18 "
Caméline.	18 " 20 "	86 50 " "	11 " " "
Chanvre.	13 " 15 "	" " " "	11 " " "
Huile épurée pour quinquets		77 " 77 50	
Idem réverbères		75 " 75 50	

BOURSE D'ANVERS, du 8 mars.			
Emprunt de 12 millions	91 1/4 A	Emprunt romain.	
" de 10 millions	88 1/4	Lots.	365
" Rotschild.		Napolitains.	73 1/4
Autriche métalliques	87 3/8	Guebhard	76
Lots de Pologne.	101 1/2	Rente perp. Esp. à Paris	53
Anglo-Danois 3 p. 0/0		" " à Amst.	46 3/4

BOURSE DE PARIS, 7 mars.
 Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 95 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — 4 p. 0/0, 00 fr. 00 c. — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 00 c. — Act. de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, fr. 78 90 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00 c. — Emp. royal d'Espagne 1830, 00 fr. 00 c. — Rente perpétuelle d'Espagne, 53 fr. 5/8. — Emprunt d'Haiti, fr. 000 00 c. — Emprunt belge, 00 00 c. — Emprunt romain, 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 6 mars.
 Dette active 40 5/8, billets de change, 00 00. Synd. d'amort., 69 1/4. Rente perp. d'Amst. 00 00; Métall., 82 7/8.

ANNONCES.

1615. L. Pourbaix, chirurgien expert-dentiste, à Namur, rue du Bas de la Place, n° 912, chez M. Deneffe-Guedain, a l'honneur de vous annoncer qu'il s'est fixé en cette ville jusqu'au 20 avril prochain, pour exercer son art. Il ose espérer d'acquiescer également ici la confiance des personnes qui désireront recourir à ses soins et à son expérience.

1614. A remettre en location pour le premier mai prochain, la ferme du château de Villers-sur-Lesse, canton de Rochefort.
 S'adresser à maître Dévelette, notaire à Dinant.

1616. *Grand et beau mobilier à vendre au château de Melin.*
 Le 3 d'avril et jours suivants, à dix heures, on vendra au château de Melin, commune d'Onhaye, à une demi-lieue de Dinant, le grand et beau mobilier qui s'y trouve, consistant en plusieurs garnitures de salon, composées de sofa, bergère et fauteuils; de très-belles pendules; grandes glaces-miroirs; tables à coulisses, rondes et à jeu, secrétaires, commodes, chiffonnière, lits de maître garnis, etc., etc., un bon billard neuf; du vin en bouteilles de plusieurs espèces, 4 services de table en porcelaine; 30 matelas, 36 coussins et travers, 44 couvertures, 100 paires de draps de lit, 40 douzaines de serviettes, nappes; 85 essuie-mains, garniture de lit et de croisée, etc., etc., une vieille voiture, une charrette et un tombereau.
 Cette vente aura lieu à crédit, et à la recette de M. Capelle-Michaux.

1611. *Vente définitive et sans réserve de confirmation, au dernier feu, pour partage entre les héritiers MÉLARD, à Malonne.*

Le lundi 12 mars 1832, à neuf heures précises du matin, pardevant monsieur le juge de paix du canton de Namur (sud), en son bureau, rempart *Ad Aquam*, à Namur, les héritiers de feu M. Lambert Mélard feront vendre les biens suivants, savoir :

1° Une maison avec ses appendices et dépendances avec les terrains, vergers et enclos y attenants, contenant 127 perches 70 aunes de terrain.

2° Le bâtiment dit *la Boutique*, la chambre de derrière du bâtiment et de l'autre moitié de la cave, contenant 127 perches, 70 aunes.

3° Le 3° lot aura le tiers des terrains tenant à ladite maison contenant 53 perches, 29 aunes.

4° Le 5° lot se compose de la maison dit *aux Terres Maricque*, de la chambre et de ses caves, contenant 138 perches, 25 aunes.

6° Le 6° lot aura l'écurie du bâtiment dit *aux Terres Maricque*, avec 138 perches 25 aunes de terrain, y attenants.

7° Le 7° lot, le tiers dit *de la Terre Maricque*, contenant 138 perches, 25 aunes.

8° Le 8° lot, le terrain dit *Mauvais Trou*, contenant 104 perches.

9° Le 9° lot, le terrain dit *le Marlaire*, contenant 56 perches, 80 aunes.

10° Le 10° lot, le terrain dit *les Élisiaux*, contenant 12 perches, 50 aunes.

Tous ces biens sont situés à Malonne.

1413. *Emprunts de 12 et de 10 millions de florins.*

Le notaire Delvigne informe les personnes qui désireraient vendre leurs obligations et récépissés de l'emprunt de 12 millions, ainsi que leurs récépissés de celui de 10 millions, qu'elles peuvent s'adresser chez lui.

1577. **A LOUER,**
 Une maison sise rue des Fossés, N° 929.
 S'adresser à M. Thiry, brasseur, N° 532.

1586. *Vente de bois à Corennes.*
 Le lundi 12 mars 1832, à dix heures précises du matin, chez M^e Leclercq, bourgmestre à Corennes, l'administration communale dudit lieu exposera en vente la coupe d'un bois communal dit *Hoye des Laboureurs*, contenant six bonniers.

A CREDIT.

1609. Lundi 19 mars 1832, on vendra dans le bois de Baude, part des moines, près Marche, une quantité de beaux chênes et hêtres d'une grosseur et d'une grandeur extraordinaires. Ces arbres ne sont éloignés que de quelques pas de la grande route.

1612. Le sieur PIROTTE a l'honneur d'informer le public que sa DILIGENCE part de Namur pour Louvain trois fois par semaine : mardi, jeudi et samedi, à MIDI précis. Le bureau est établi chez M. Melot-Richard, en *Grognon*. Les trois autres jours, retour de Louvain : départ à onze heures du matin; le bureau est à l'*Hôtel de l'Impératrice*, Louvain.

1462. **TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ**
Située aux Trioux de Salzennes, commune de Namur, à vendre de la main à la main.

Cette propriété ayant fait ci-devant partie de l'abbaye de Salzennes, est composée de plusieurs beaux et grands bâtimens en très-bon état; le terrain qui en dépend, avec jardin et prairie, contient un bonnier et demi des Pays-Bas, longeant en grande partie la Sambre.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1364. *Sept bonniers de prairies, situés à Moustier, à vendre de la main à la main.*

Cette prairie est appelée *les Sept Bonniers*, et elle joint du levant à la Sambre, du midi à Laliou, du couchant aux pauvres de Moustier et autres, et du nord à M^{me} Leclercq et autres.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1489. A vendre ensemble ou séparément un cheval à deux mains, un cabriolet et harnais.

S'adresser, rue de Fer, N° 780.

1529. Plusieurs capitaux importants et autres à placer, sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantaine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, demeurant chez le notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, à Namur.

1595. *Belle propriété patrimoniale à vendre.*

Le mardi 28 mars 1832, M. le comte et M^{me} la comtesse de Gourcy de Leignon, feront vendre aux enchères par M^e Burton, notaire à Dinant, leur belle propriété de Niverlée, canton de Philippeville, province de Namur, exploitée par la veuve Hubot, et consistant en deux corps de ferme, 40 bonniers de jardin, verger et prairie et 180 bonniers de terre, bois et trioux.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit notaire Burton, et à M. le comte de Gourcy, à Leignon.

1558. Une belle maison à louer à Erpent, sur la route de Luxembourg, propre au commerce, avec jardin bien arboré, joignant le S^r Forin.
 S'adresser au notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris.

1617. Le mardi 13 mars 1832, à une heure de relevée, chez le sieur Bol, cabaretier à Somzée, aura lieu la vente de la coupe du bois-taillis dit *Taille Monsieur*, appartenant à la commune de Somzée, y située, et contenant 2 bonniers 72 perches.

1618. Le S^r Cougordan, possesseur et propriétaire de l'académie des *Oiseaux Savans* et du lièvre surnommé *Munito*, informe le public qu'il se rendra chez les personnes qui le feront appeler, et leur fera voir les étonnans exercices des charmans animaux qu'il a élevés avec une rare patience. Il ne fixe pas le prix : les honorables personnes pourront le rétribuer à leur volonté.

1576. A. J. Lallemand, agent d'affaires, rue de l'Ange, N° 738, à Namur, assure contre incendie, place des capitaux par commission, poursuit de recouvrements les créances, se charge des ventes publiques, achète les emprunts belges au plus haut prix possible, ou vend ceux-ci par commission à la bourse d'Anvers, lieu où il peut faire tout achat, toute vente de fonds étrangers et nationaux, se charge de défenses de droits, de toute gestion de biens et d'affaires, avec exactitude et discrétion envers ses commettans.

1561. Namèche, aîné, négociant, commissionnaire, rue de Bruxelles, achète récépissés et obligations des emprunts de 10 et 12 millions et autres effets publics.

1384. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.